

considérables et font passer la gestion effective de notre pays entre les mains d'un groupe de moins en moins nombreux.

Et cette compagnie? Je ne blâme pas les particuliers. Ne sommes-nous pas le produit de notre milieu? Les députés ont le devoir d'exprimer clairement leurs opinions, en toute équité, devant des situations attribuables à des occasions supérieures à celles qu'a la moyenne des citoyens canadiens; ils ont aussi le devoir de surveiller l'évolution de cet état de choses. Et cette compagnie? Elle a obtenu un permis de la Commission des transports et on étudiera ses taux; à part cela, elle échappe à tout autre droit de regard. Quant aux services, elle peut faire exactement comme la *British Columbia Telephone Company*, c'est-à-dire, se développer à sa guise, rendre des services profitables et refuser les autres. Ça ne convient pas.

Au début, sans doute, la loi actuelle était satisfaisante, vu la rareté relative des grosses sociétés en notre pays, à l'époque, et vu que l'essor des monopoles n'avait pas atteint le point actuel. Toutefois, les événements d'aujourd'hui se précipitent, et nous devons employer de nouvelles méthodes pour suivre cette évolution afin de nous assurer que l'ensemble de la population en profitera. Je vais donc mettre de l'avant une proposition qui n'est pas de mon invention, ce que je ne voudrais pas non plus laisser croire un seul instant. Il est temps de créer un comité de la Chambre et du Sénat qui serait chargé d'enquêter sur l'activité des sociétés d'utilité publique qui sont des monopoles et sur les répercussions qu'elles entraînent.

Périodiquement, la Chambre a l'occasion d'examiner l'activité des chemins de fer appartenant à l'État. C'est un comité de la Chambre qui s'en occupe. Nous avons l'occasion d'étudier le fonctionnement des banques, mais une fois que la société en cause a obtenu son permis et que ses taux ont été fixés par la Commission des transports, elle échappe à tout contrôle, à toute direction et à toute planification. C'est ce que font ces groupes financiers. Je le répète, je ne blâme personne en particulier, mais il est à peu près temps qu'un comité de la Chambre associé au Sénat ait l'occasion d'enquêter à fond sur l'activité de ces grosses sociétés d'utilité publique qui constituent des monopoles, et sur les répercussions qui en découlent.

A mon avis, monsieur l'Orateur, il est grand temps que la population sache à quoi s'en tenir à ce sujet. Or le comité proposé constitue l'un des moyens qui permettrait d'amener au jour les faits dont les honorables députés pourraient tirer parti pour exercer un contrôle plus serré sur ces grosses sociétés ou

monopoles, tout cela par l'intermédiaire des représentants élus du peuple.

M. C. E. Johnston (Bow-River): Monsieur l'Orateur, le projet de loi à l'étude touche les provinces d'Ontario et de Québec, je pense, plus que toute autre région du Canada. Je n'ai pas eu le temps de l'étudier beaucoup. Il me paraît assez compliqué. L'expérience acquise lors de l'examen de mesures de ce genre fait à la Chambre un devoir d'examiner et d'analyser avec beaucoup de soin une mesure de ce genre avant d'y souscrire. L'an dernier nous avons vu une société de pipe-line qui voulait diviser ses actions à raison de cinq pour une. De prime abord, rien ne semblait s'y opposer beaucoup. J'ai alors été d'avis que nous ne consentirions pas à l'adoption du bill avant qu'il ait fait l'objet d'un minutieux examen au comité, parce que nous serions ensuite plus en mesure de décider si nous allions l'appuyer. Je pense que la même chose pourrait se répéter ici.

Il s'agit d'une vaste société. Ce n'est pas parce que la société est considérable que je trouve à redire, comme c'est le cas de l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge), et ce n'est pas du tout pour les mêmes raisons qu'il a invoquées; toutefois, il faut nous montrer prudents à l'égard d'un bill de ce genre avant de nous prononcer.

Le parrain du bill a dit que la mesure serait déferée au comité. Je n'ai donc pas besoin de m'y attarder car je sais par expérience que lorsqu'un bill de cette nature est déferé au comité et que des témoins appropriés sont convoqués, c'est là que l'on peut prendre connaissance de tous ses menus détails.

Il me semble, à première vue, que cette société ne doute de rien puisqu'elle vient nous demander la permission de doubler son capital et, qui plus est, le droit d'augmenter son capital de 500 millions de dollars de plus de temps à autre sans avoir à solliciter l'autorisation de la Chambre. Jamais la Chambre n'a refusé son consentement à un bill dont les raisons étaient légitimes et qui était censé servir les intérêts du Canada. Ce qui me paraît excessif, c'est qu'on demande que la société puisse augmenter son capital de temps à autre sans avoir à revenir devant la Chambre des communes. Il me semble donc que nous devrions faire preuve d'une certaine prudence, et les députés siégeant en Chambre et au comité devraient certainement l'examiner avec le plus grand soin.

Je le répète, l'honorable député a dit que le bill serait déferé à un comité. Je bornerai donc mes réserves à cela; je ne me prononcerai ni pour ni contre le bill; je ne dirai